Réf. Farde e-Assemblées : 2561142

N° OJ : **30**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Participation.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 10.500,00 EUR

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi concernant le contrôle de l'attribution et de l'utilisation de certains subsides ;

Vu la décision du Conseil communal du 17 décembre 2001 concernant le contrôle de l'utilisation de certains subsides ;

En application de la loi du 14 novembre 1983 ;

Considérant les besoins des associations suivantes ;

Considérant les montants prévus à l'article 10491/33202 du budget ordinaire pour 2023 ;

Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE:

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 10.500,00 EUR à l'article 10491/33202 du budget ordinaire 2023; aux associations suivantes et réparti comme suit :

1) 3.500,00 EUR à l'asbl "GAQ" (Groupe d'Animation du Quartier européen) pour son projet "Refonte et adaptation du site internet aux besoins actuels : deuxième phase" ;
2) 7.000,00 EUR à l'asbl "Twodays" pour son projet "Plateforme solidaire Giveaday".

Annexes :

Formulaire subside spécifique 2023 - GAQ (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Formulaire subside spécifique 2023 - Twodays (Consultable au Secrétariat des Assemblées)